Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_54-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Communes du Patrimoine Rural Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 54 – 20260924_09

Acquisition parcelle 247 ZX 86

Les consorts PICARD sont propriétaires d'une parcelle sise à la Roche-Jaudy, cadastrée 247 ZX 86. Cette parcelle est un délaissé de voirie semblant avoir été conservé à tort suite à la réalisation d'un lotissement à Pommerit-Jaudy.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir ce délaissé de voirie à l'euro symbolique.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine communal,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_54-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le principe de l'acquisition de la parcelle 247 ZX 86 à l'euro symbolique a Mme Yvane PICARD et Mme Laurence PICARD

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure nécessaire à cette acquisition et à signer tout acte ou document relatif à cette opération,

PRECISE que les frais annexes seront supportés par le budget communal.

Fait à la Roche-Jaudy
le 25/09/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE - JAUDY
CÔTES D'ARMOR